



Le 4 décembre 2014,
ne vous abstenez pas,
exercez votre citoyenneté
au travail !

**Votez pour les listes CGT
aux CTE, CAPL, CAPD.**

En votant pour les candidat-es présenté-es par la CGT,
vous avez l'assurance d'être bien défendu-es, par des élu-es
qui porteront vos revendications tant localement que nationalement,
qu'elles soient spécifiques ou plus générales.



**BULLETIN DE CONTACT
ET DE SYNDICALISATION**

Je souhaite prendre contact me syndiquer

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Etablissement :

Fédération CGT Santé et Action Sociale
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX
orga@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 59 ou 65

Ne pas jeter sur la voie publique

PSYCHOMOTRICIENS :
Une profession
en perpétuelle évolution
qui s'affirme.
La réforme de la formation
(réingénierie) engagée
depuis 2008 a mis en
évidence l'élargissement
considérable du champ
d'exercice et les nouvelles
compétences requises.



**LA CGT SE BAT AU QUOTIDIEN POUR
TOUTES ET TOUS LES PROFESSIONNEL-LE-S !**

L'ensemble des professions porte des revendications communes,
d'autres sont plus spécifiques à chacune de nos professions.
Pour autant, nous exerçons une profession que nous avons choisie et
aspirons à trouver satisfaction à l'exercer.

Pour les psychomotriciens, exercer son activité professionnelle dans
les meilleures conditions et répondre aux besoins de la population
nécessitent que soit mis en place un environnement professionnel qui
nous permette d'avoir le temps et les moyens pour penser, élaborer
les projets de soins et évaluer leurs cadres thérapeutiques.

Le développement de la formation professionnelle continue
accessible à toutes et tous les professionnel-le-s est tout aussi
indispensable.

Pourtant, les contraintes budgétaires imposées aux établissements
rendent nos conditions d'exercice de plus en plus difficiles.

Les réductions d'effectifs, l'accroissement de la « productivité »,
les remises en cause d'acquis, etc... sont autant d'atteintes aux
conditions de travail.

**Evolution des besoins de santé,
spécialisation des prises en charge :
des défis toujours croissants pour les
psychomotricien-ne-s !**

PSYCHOMOTRICIEN-NE

Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité

Actuellement le diplôme d'Etat de psychomotricien est reconnu Bac+2, malgré 3 années d'études.

Depuis 2008, les contenus de formation professionnelle sont revus de fond en comble pour redéfinir les niveaux de qualification et mettre en place de nouveaux programmes de formation : la réingénierie vise à mettre en place un nouveau diplôme d'Etat portant un Grade Universitaire (Licence, Master, Doctorat) et suit trois référentiels : référentiel d'Activités, référentiel de Compétences et référentiel de Formation.

Les ergothérapeutes ont obtenu à l'issue de la réingénierie un grade Licence (Bac+3) tout comme les infirmier-e-s et les orthophonistes ont obtenu un grade Master (Bac +5), et il est proposé aux kinésithérapeutes un grade Licence + validation d'une année.

Pour les psychomotriciens, le processus est suspendu depuis mai 2011...

Les référentiels d'Activités et de Compétence ont été validés en 2011 et ont mis en évidence l'élargissement considérable du champ d'exercice,

des indications, des interventions en psychomotricité et des spécialisations des prises en charge à tous les âges de la vie.

Le référentiel de formation et le nombre d'années d'études pour obtenir le D.E. sont les points de blocage entre les Ministères de tutelle (Santé et Enseignement Supérieur).

La CGT s'est impliquée dans ce processus d'élaboration des deux premiers référentiels et soutient le groupe des représentants de la profession qui poursuit le travail sur le référentiel de Formation.

Aux côtés des organisations représentatives de la profession et d'autres centrales syndicales, la CGT revendique l'obtention du Diplôme d'Etat consécutivement à la validation de 300 ECTS

d'études, soit 5 années d'études, et, de fait, l'obtention d'un grade Master.



Reconnaissance salariale

Dans la continuité des travaux de réingénierie, la CGT propose :

➔ l'augmentation des salaires sur la base d'un SMIC réévalué à 1 700 euros pour rattraper les pertes cumulées du pouvoir d'achat. (Le SMIC est le niveau de rémunération sans diplôme, en début de carrière.)

Le salaire de départ, sans les primes doit être égal au minimum à 2 fois le SMIC pour reconnaître notre qualification à Bac+5 et prendre en compte le niveau de nos responsabilités.

➔ d'accorder un niveau « grade Master » aux psychomotricien-ne-s, tout comme pour les orthophonistes. Les 5 années d'étude justifient le passage de la profession en catégorie A de la Fonction Publique Hospitalière, avec une véritable reconnaissance salariale, car c'est ce qu'exigent avant tout les professionnel-le-s aujourd'hui : un salaire et un déroulement de carrière qui prennent en compte le niveau de qualification, mais aussi les responsabilités et la complexité des fonctions de notre métier.

➔ un déroulement de carrière linéaire, sans ratio (entre la classe normale et la classe supérieure) prenant en compte le niveau de qualification et permettant à chacune et chacun d'atteindre le sommet de la carrière.



LA CGT REVENDIQUE :

➔ **La réingénierie du référentiel métier des psychomotricien-ne-s est suspendue depuis mai 2011 et avec l'ensemble des organisations représentatives de la profession (AFEPP, ANEP, CEDIFP, FFP, SNUP) et des centrales syndicales, la CGT demande la reprise des travaux soutenant la nécessité absolue d'allonger la durée de formation.**

➔ **La CGT est très attachée au Diplôme d'Etat de Psychomotricien portant le grade Master dont les études sont placées sous la double tutelle des Ministères de la Santé et de l'Enseignement Supérieur.**



VOTEZ ET FAITES VOTER CGT !